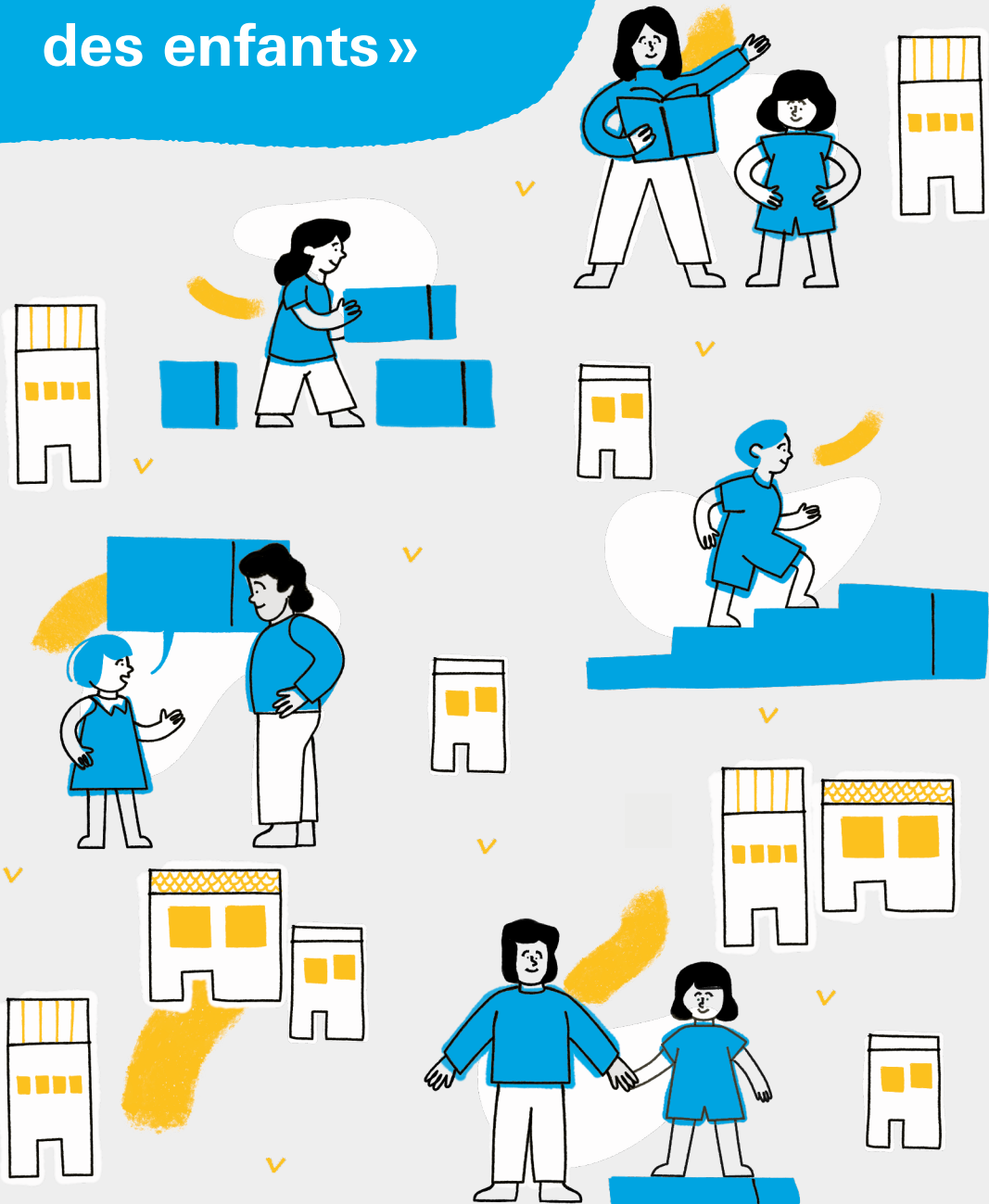




# Initiative « Commune amie des enfants »





**«Les enfants devraient avoir davantage leur mot à dire. Parce que c'est bizarre, par exemple, que les adultes décident seuls de la construction d'une place de jeux.»**

Enfant, 12 ans, canton d'Argovie



#### Définition de l'«enfant»

L'article 1 de la Convention des droits de l'enfant définit comme enfant toute personne de 0 à 18 ans. Même si, en Suisse et au Liechtenstein, les jeunes sont considérés comme des adultes du point de vue juridique à partir de dix-huit ans révolus, ils se trouvent par la suite dans une étape de transition durant laquelle ils doivent être accompagnés avec attention. Car le passage à l'âge adulte est l'une des périodes de la vie où l'être humain est particulièrement vulnérable. La commune peut et devrait offrir un appui et un accompagnement pendant cette période, même au-delà de la majorité.

## Une initiative de l'UNICEF pour un développement communal et urbain adapté aux enfants

Chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement où il peut jouer, apprendre et s'épanouir en sécurité. C'est ce que dit la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant – en raccourci, la Convention des droits de l'enfant; elle définit en 54 articles les droits des enfants aux soins, à la protection et à la participation. La Suisse a ratifié la Convention des droits de l'enfant en 1997 et le Liechtenstein en 1995; les deux pays ont pris ainsi l'engagement d'appliquer les droits de l'enfant. C'est pour placer les droits de l'enfant au cœur de la politique communale que l'initiative internationale «Child Friendly Cities» a été lancée par l'UNICEF. Aujourd'hui, elle est mise en œuvre dans plus de 40 pays. Les communes jouent un rôle important dans la mise en application des droits de l'enfant, car elles constituent l'environnement direct des enfants. L'initiative de l'UNICEF «Commune amie des enfants» aide les communes à concevoir et à mettre en place des conditions cadre visant à ce que chaque enfant ait des conditions égales afin de bénéficier du meilleur développement possible et d'une enfance protégée.

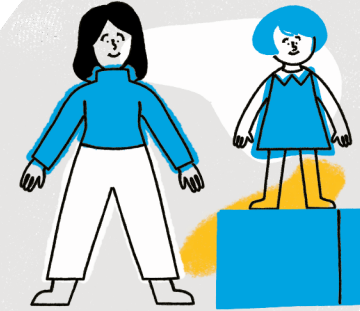
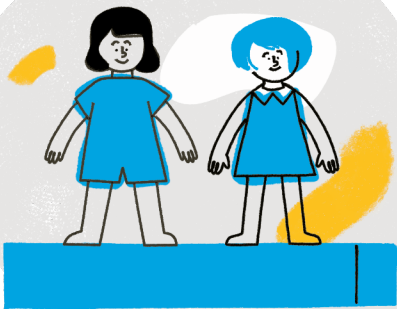
## Principes de base d'une «Commune amie des enfants»

L'initiative « Commune amie des enfants » est un mouvement d'ampleur mondiale qui associe les enfants et les jeunes, les communes, la société civile et l'UNICEF. Les communes et les villes sont encouragées à placer les besoins des enfants et des jeunes au centre de leur développement. Les communes reconnaissent ainsi des principes de base qui découlent en partie directement de la Convention des droits de l'enfant et sont importants, quand il s'agit d'améliorer le degré d'adaptation aux enfants au niveau communal.

Vivre dans un environnement accessible, sûr et malléable



Non-discrimination



Intérêt supérieur de l'enfant

Participation



«L'implication des enfants et des jeunes est cruciale pour la réalisation des projets communaux. Ils peuvent ainsi construire activement leur présent et leur avenir et se rendre compte que leur participation a des effets concrets.»

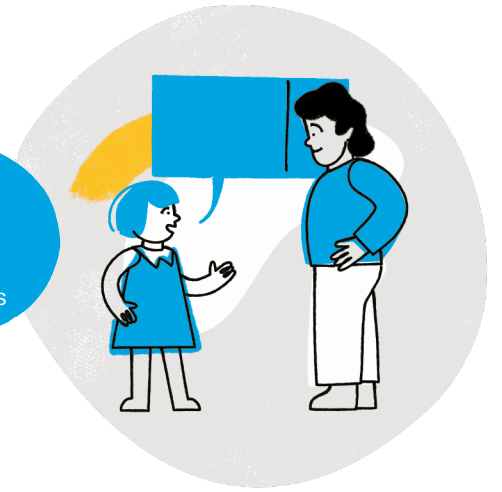
Maria Kaiser-Eberle,  
présidente de la commune de Ruggell (FL)

## Principes de base d'une «Commune amie des enfants»

Vie et développement  
individuel



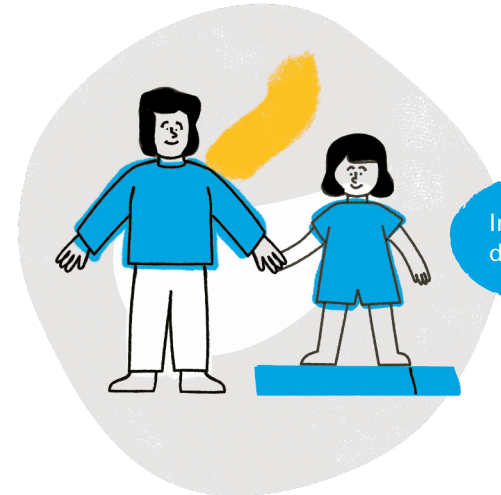
Reconnaissance de la  
dépendance de l'enfant  
par les pouvoirs publics  
afin d'améliorer le degré  
d'adaptation aux enfants



Dignité de l'enfant



Indivisibilité des droits  
de l'enfant




Transparence et respons-  
abilité des personnes clés  
dans la commune lors des  
décisions qui concernent  
les enfants et les jeunes




«Un monde inclusif commence par une participation inclusive des enfants et des jeunes. Œuvrer à sa réalisation est une visée qui me tient à cœur et c'est un enrichissement pour la ville de Berne.»

Franziska Teuscher, conseillère municipale,  
Directrice de la formation, des affaires sociales et  
du sport de la ville de Berne



**«Inscrire l'adaptation aux enfants dans les visions d'avenir, les lignes de conduite et les stratégies communales signifie que la commune s'engage à mettre en œuvre les droits de l'enfant de manière systématique et qu'elle s'investit avec sérieux pour la jeune génération.»**



Bettina Junker, directrice générale  
d'UNICEF Suisse et Liechtenstein

## **C'est la démarche proprement dite qui occupe le premier plan**

L'initiative «Commune amie des enfants» met en premier lieu l'accent sur le processus. Cela signifie que les communes intéressées s'engagent dans une démarche au cours de laquelle elles peuvent obtenir le label «Commune amie des enfants». Ce processus se réfère à des normes et à des pratiques internationales tout en respectant des caractéristiques communales spécifiques, par exemple la taille et la structure des communes. Le degré d'adaptation aux enfants peut être difficilement quantifié. Par conséquent, l'UNICEF distingue les communes qui améliorent de manière systématique le degré d'adaptation aux enfants en suivant les différentes étapes du processus et qui obtiennent des résultats visibles pour les enfants et les jeunes.

## Cinq étapes pour devenir une « Commune amie des enfants »

La durée du processus pour une commune dépend des ressources investies et des structures existantes. Nous recommandons de compter une année et demie en tout jusqu'à la certification et de prévoir à peu près dix pour cent d'un poste de travail pour la direction du projet.

### 1. Repérage

La commune répond à un questionnaire qui servira de base à un bilan complet de la situation (état des lieux). Tous les domaines de la vie importants pour les enfants et les jeunes sont ainsi examinés et la boussole de l'adaptation aux enfants peut être orientée dans le bon sens.

### 2. Participation des enfants et des jeunes

Une composante centrale consiste à relever les façons de voir, les souhaits et les intérêts des enfants et des jeunes en lien avec la commune.

### 3. Plan d'action

La commune définit, en se fondant sur le bilan de la situation et la participation des enfants et des jeunes, des objectifs et des mesures précis grâce auxquels elle entend améliorer le degré d'adaptation aux enfants au cours des quatre années suivantes.

### Participation des enfants et des jeunes | une visée centrale de l'initiative

Le droit à la participation est un droit de l'enfant essentiel qui recèle un grand potentiel en Suisse et au Liechtenstein. Les enfants ont le droit d'être informés et d'exprimer leur avis sur toutes les questions qui les concernent. Dans les « Communes amies des enfants », l'implication des enfants et des jeunes joue un rôle important.

### 4. Evaluation

L'évaluation du processus est effectuée par une spécialiste externe et sert de contrôle avant la remise du label marquant le processus en cours. L'évaluation comprend des entretiens, une visite sur place et un rapport.

### 5. Décision et certification

Une commission composée de spécialistes de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse décide de l'attribution du label « Commune amie des enfants ». Elle prend en compte l'ensemble du processus et délivre le label pour une durée de quatre ans.

### Décision concernant le renouvellement de la certification

Au bout de deux ans, les communes peuvent se porter candidates pour le renouvellement de leur certification. Elles suivent une nouvelle fois la démarche décrite plus haut, dont les composantes diffèrent légèrement.

### Quelques exemples de mesures prises dans les communes

- Constitution d'une commission permanente de l'enfance et de la jeunesse
- Elaboration du concept étendu « Encouragement précoce »
- Conférence des enfants à l'occasion de la journée des droits de l'enfant
- Bourse des places d'apprentissage et des emplois pour les jeunes dans la commune
- Brochures en plusieurs langues sur les offres de consultation et de soutien des programmes concernant les familles et les visites à domicile
- Utilisation de certains locaux et bâtiments par les enfants et les jeunes en dehors de l'horaire
- Planification et aménagement participatifs des places de jeux et des cours de récréation

Autres exemples sous :  
[www.unicef.ch/fr/notre-travail/suisse-liechtenstein/espaces-de-vie-adaptes-aux-enfants/exemples](http://www.unicef.ch/fr/notre-travail/suisse-liechtenstein/espaces-de-vie-adaptes-aux-enfants/exemples)

## Avantages de l'initiative «Commune amie des enfants»



### L'adaptation aux enfants est inscrite dans la durée

Le label conduit à des changements structurels réels car les éléments de base, les processus et les canaux de coopération sont élaborés, optimisés et adaptés dans l'administration et la politique.



### L'adaptation aux enfants est une tâche transversale

La coopération entre les différents domaines au sein de la commune accroît l'efficacité des mesures et permet une culture vivante de l'adaptation aux enfants.



### Une commune pour le bien de tous

L'attractivité de la commune comme lieu de résidence s'accroît, ce qui a des effets positifs sur la promotion de la localité et l'ensemble de la population.



### Fais quelque chose de bien et parles-en

UNICEF Suisse et Liechtenstein donne de la visibilité à l'engagement des communes, que ce soit dans la newsletter des «Communes amies des enfants», par l'information dans les médias ou des manifestations spécifiques.



### Les enfants sont des moteurs du changement

Comme les enfants et les jeunes sont impliqués activement dans l'évolution de la commune, il est possible d'agir en répondant aux besoins de manière efficace et durable. Les enfants voient que leur avis compte et ils s'identifient plus fortement à leur commune.



### Cadre permettant de se repérer

Une analyse détaillée de la situation dans la commune aide à définir les points forts, les défis à relever et les possibilités d'action.



### Réseau des «Communes amies des enfants»

Les communes ont accès à des manifestations spécifiques et à des rencontres du réseau. L'échange avec d'autres communes, services et organisations favorise l'apprentissage mutuel et permet de tirer profit des expériences et des réussites des autres communes.



### Conseil et accompagnement professionnel

UNICEF Suisse et Liechtenstein conseille et accompagne les communes participantes durant tout le processus, par exemple pour concevoir le plan d'action ou appliquer certaines mesures.



### Accès à un vivier de connaissances

UNICEF Suisse et Liechtenstein fournit aux «Communes amies des enfants» des connaissances, des instruments et des possibilités de solutions, ce qui accroît les compétences des communes – que ce soit dans le cadre de webinaires thématiques, de tables rondes ou de publications.



### Mise en œuvre systématique des droits de l'enfant

Un processus éprouvé et standardisé conduit à une approche et à une mise en œuvre systématiques des droits de l'enfant à l'échelon communal.

### Services concernés

L'adaptation aux enfants est une tâche transdisciplinaire. Il est donc important que la politique, l'administration et les autres personnes mandatées par la commune tirent à la même corde et s'investissent ensemble pour une politique de l'enfance et de la jeunesse bien coordonnée. Les personnes actives dans l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse au niveau communal sont particulièrement concernées. Le développement territorial et urbain revêt également une grande importance, car il influence et transforme directement l'environnement où vivent les enfants.

## Les coûts pour la commune

Repérage et bilan de la situation 2 000 francs (indépendamment de la décision pour/contre le label)

Certification pour les villes > 40 000 habitant-e-s 20 000 francs

Certification pour les communes et les villes 10 000–40 000 habitant-e-s 15 000 francs

Certification pour les communes < 10 000 habitant-e-s 10 000 francs

Chaque certification supplémentaire 5 500 francs (indépendamment de la taille de la commune)

### Aides financières

Dans le cadre du processus, il existe différentes possibilités de soutien financier pour les communes. Grâce à plusieurs partenariats avec des fondations et des entreprises, les communes ont la possibilité, en adressant une demande à UNICEF Suisse et Liechtenstein, d'obtenir des subsides pour cofinancer les ateliers avec les enfants et les jeunes ainsi que les mesures visant à accroître le degré d'adaptation aux enfants. En plus, plusieurs cantons soutiennent eux aussi les communes dans le cadre de l'initiative.

«Une commune amie des enfants ambitionne un développement durable qui ne place pas seulement au centre de l'attention les aspects sociaux, économiques et écologiques mais aussi la participation des enfants et des jeunes.»

Alain Scherrer,  
maire de la ville de Locarno



Votre commune s'intéresse-t-elle à devenir une « Commune amie des enfants » ou souhaitez-vous d'autres informations sur l'initiative ?

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ! Nous vous ferons parvenir volontiers d'autres informations. Nous pouvons aussi présenter l'initiative dans votre commune, sans engagement.

---

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein  
Pfingstweidstrasse 10, 8005 Zurich  
Téléphone +41 (0)44 317 22 71 / 73  
kfg@unicef.ch, [www.kinderfreundlichegemeinde.ch](http://www.kinderfreundlichegemeinde.ch)

